

Services gratuits et améliorés pour les citoyens de Brossard
Les écocentres du territoire : dorénavant plus accessibles !

Brossard, le 5 mai 2015 – L'accès aux écocentres du territoire a été récemment revu et amélioré, incluant l'écocentre Grande-Allée, pour le plus grand bénéfice de tous les citoyens.

En effet, dès maintenant, 12 accès annuels sont accordés pour chaque adresse de résidence située dans l'agglomération de Longueuil, qui comprend Brossard. Cette limite permet la levée de la restriction d'accès aux véhicules avec plaque d'immatriculation F, ce qui facilitera le transport des matières valorisables pour les citoyens. Ce nouveau nombre de visites est applicable pour l'ensemble du réseau d'écocentres et sera comptabilisé par un logiciel de contrôle d'accès commun.

En 2014, plus de 90 % des usagers des écocentres de l'agglomération se sont prévalus de six visites, en moyenne, pour se départir de leurs résidus encombrants. Ce pourcentage démontre que les écocentres continueront à bien répondre à leurs besoins. Ce contrôle d'accès freinera également l'utilisation excessive des écocentres par l'apport de matières provenant d'activités commerciales qui ne sont pas visées par ce service offert aux citoyens.

Rappel

Pour accéder à l'un des trois écocentres de l'agglomération, les citoyens doivent présenter une preuve de résidence, un certificat d'immatriculation de leur véhicule et s'assurer qu'avec l'ajout d'une remorque, la longueur du véhicule ne dépasse pas 7,5 mètres.

Les matières résiduelles doivent être triées par catégorie afin de faciliter leur disposition dans chacun des conteneurs appropriés. Le volume de matières autorisé par visite ne doit pas dépasser 2,5 m³ et celles-ci doivent être d'origine résidentielle. Les services des écocentres sont gratuits et offerts à l'année aux citoyens.

Adresses des écocentres

- Grande-Allée | 8005, boulevard Grande-Allée, à Brossard
- Marie-Victorin | 1140, boulevard Marie-Victorin, à Longueuil
- Saint-Bruno-de-Montarville | 600, rue Sagard

Matières acceptées

Les résidus domestiques dangereux (RDD), les produits des technologies de l'information et des communications (TIC) et les rebuts de construction, de rénovation et de démolition figurent parmi les matières acceptées sur place. Ces dernières ne sont pas ramassées lors des collectes régulières des ordures et de recyclage.

Pour obtenir de plus amples renseignements et consulter la liste des matières acceptées, visitez **brossard.ca**